



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTE N°19/2026

Objet : Fermeture des accès plage de LABENNE

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivités Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée par la loi n°92-125 du 6 février 1992,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique,

Considérant les alertes de la préfecture sur les risques de vents violents et le risque vagues submersion,

ARRÊTONS

Article 1 : Du 18 février 2026 à 12h00 et jusqu'au 20 février 2026 à 18h00, l'accès à la plage de LABENNE est strictement interdit pour des raisons de sécurité.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne
- Monsieur le Chef du Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Labenne

Fait à Labenne, le 18 février 2026

Pour la Maire
L'Adjointe en charge de la Sécurité
Christelle DUBOS

